

Le Conseil Municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT-SIX SEPTEMBRE DEUX MIL TREIZE, à VINGT HEURES TRENTE, sous la présidence de Monsieur Claude MAINGUY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Claude MAINGUY - Patrice BENESTEAU – Véronique CHOTARD - Vincent FOURNERET – Pascal VIAU - Philippe NICOLAS – Marie-Françoise LEBRETON- Didier BOIGNE – Philippe BOUVIER - Cathy SAULNIER - Patrice ROBERT

ÉTAIT EXCUSÉ : Arnaud PANAGET (pouvoir à Claude MAINGUY)- Marie LEGENDRE

ÉTAIENT ABSENTS: Mireille GALBRUN (pouvoir à Marie-Françoise LEBRETON) - Philippe DESCHAMPS – Tony GOISLARD

Secrétaire de séance : Didier BOIGNÉ

Le procès-verbal de la réunion du 29 août 2013 est adopté à l'unanimité

Salle Joseph PESSARD : protection du parquet et règlement intérieur

Le nouveau parquet est dorénavant posé et opérationnel. Reste à le protéger lors des manifestations extra-sportives. Plusieurs options sont possibles dans la matière (moquette ou PVC) ou dans la forme (rouleaux ou plaques). Les chariots de transport devront être intégrés à l'étude afin qu'ils soient adaptés au parquet. Les prix sont différents selon les options. Les opérations de pose et de dépose de la protection sont à prendre en compte avec ou sans la présence des employés communaux. Des mesures immédiates sont prises pour éviter l'utilisation de produits tachant le parquet et pour protéger la zone utilisée par les spectateurs. Par ailleurs, le règlement actuel doit être appliqué. Les responsables de clubs ou associations et les directeurs d'écoles ont été sensibilisés pour veiller à la bonne utilisation.

Après avoir examiné tous ces éléments, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision et demande au comité sport de continuer à travailler sur le projet.

Fiscalité : modification de la délibération sur l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants suite à une modification de la loi

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir les logements vacants depuis plus de 2 ans à la taxe d'habitation et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Demande de Subvention de l'École des Beaux Arts

L'École Supérieure des Beaux Arts Tours Angers Le Mans a décidé d'éditer un ouvrage présentant l'Atelier de Recherche et de Création autour du paysage qu'elle propose, en collaboration avec la commune, le cadre de Mystère de Loire sur l'île de Baure. Afin de produire cet ouvrage, elle sollicite la commune pour un montant de 750 €. Le budget prévisionnel prévoit également des soutiens du Conseil Général, de l'AURA et de la Mission Val de Loire.

Après en avoir délibéré, et considérant que le partenariat avec l'École des Beaux est exemplaire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accorder la subvention de 750 €. 50 exemplaires devraient être remis à la Commune.

Rapport d'activités CCVLA, Assainissement et SIAEP sur l'eau potable

Les membres du Conseil Municipal prennent acte des rapports d'activités des structures intercommunales : la Communauté de Communes Vallée Loire Authion, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable, assainissement CCVLA

Bilan Saison Touristique 2013

- Il est noté une baisse de la fréquentation du centre de loisirs (-131 journées enfants)
- Les entrées de a piscine sont en hausse de + 774. Les bonnes conditions climatiques du mois de juillet ont contribué à ce bon chiffre
- Cette météo clémente a également bénéficié aux 3 apéros concerts qui ont accueilli au global 1250 personnes
- Les taux d'occupation des gîtes sont, quant à eux, en baisse

Numérotation de voirie rue de la Boire Girard

Suite à la création d'un nouveau logement rue de la Boire Girard, et sur demande du propriétaire, le Conseil Municipal décide de lui attribuer le n°2 bis, rue de la Boire Girard.

Activités Périscolaires

Le but des trois activités proposées est d'offrir un accès à la culture et à l'art

- Arts Plastiques : Tout en développant l'imagination et le regard sur les volumes, les couleurs, chaque enfant s'initie au dessin, au fusain, découvre l'aquarelle, les pastels et l'encre de chine. 5 séances par groupe sont prévues les mardis de 16h45 à 18h15 pour les grands et les jeudis de 16h45 à 17h30 pour les petits, pendant la période du 1^{er} octobre au 10 décembre 2013. 6 places sont ouvertes pour les petits et 10 pour les grands.

Au programme : le fleuve Saint Laurent et ses habitants. Travail sur le thème de l'eau, les poissons, les animaux et les hommes.

- Théâtre : Jeux d'improvisation, costumes et personnages imaginaires sur le thème des indiens du Canada et du fleuve Saint Laurent sont au rendez vous...sans oublier le Festival de théâtre " Inter Scènes" le 6 avril. Les séances, destinées aux enfants du CE1 au CM2, auront lieu le mercredi du 5 février au 21 mai 2014. L'atelier compte 12 places.

- Ateliers Numériques : les enfants discutent, donnent leur point de vue et prennent une décision collective sur la bonne conduite à adopter en matière d'utilisation d'internet, des réseaux sociaux, du téléchargement.... Ces ateliers auront lieu dans les salles de classes de CE2 et CM1 les jeudis soirs du 3 octobre 2013 au 12 juin 2014. Chaque groupe est composé de 8 places.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs, pour la totalité des séances des différentes activités comme suit :

- Arts Plastiques Moyenne et Grande Section et CP

QF <336	1.09€
337<QF<838	5.03€
QF >838	7.39€

- Arts Plastiques du CE1 au CM2

QF <336	2.18€
337<QF<838	10.05€
QF >838	14.78€

- Théâtre du CE1 au CM2

QF <336	5.22€
337<QF<838	24.12€
QF >838	35.46€

Le financement de l'atelier « Pratiques Numériques » est pris en charge par la

Le Maire,

Claude MAINGUY